



N°DEL2025-73

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, également convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, Mme Florence DEMOUY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Renaud BOURGEOIS donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI, Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL, Mme Karine DUTEIL donne procuration à Mme Florence DEMOUY, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à M. Alain MAILLET (6)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Guillain DE FRANCE, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC sont absents. (5)

DEL2025-73 Achat et refacturation de corbeilles bi-flux aux communes**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CORMONT**

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités sont tenues de déployer dans leurs espaces publics (parcs, rues, places) des poubelles permettant aux administrés de trier leurs déchets partout et tout le temps, dans le but d'améliorer la collecte et le recyclage des déchets.

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise est déjà inscrite dans cette démarche puisqu'en 2024 et 2025, des corbeilles bi-flux ont été installées dans les bâtiments et dans les espaces publics intercommunaux.

Afin d'inciter au déploiement de cette action à l'échelle communale, la CCLO propose de procéder à une commande groupée de corbeilles bi-flux (tri sélectif + ordures ménagères) afin d'obtenir de meilleures conditions d'achat et de prendre en charge à 50% le prix d'achat de ces corbeilles.

Vu la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) imposant la généralisation des poubelles de tri des emballages dans l'espace public à partir du 1^{er} janvier 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5 relatifs aux compétences et au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la compétence relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés acquise par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,

Considérant l'avis favorable de la commission « Déchets » du 27 février 2025,

Considérant la volonté des élus d'équiper les espaces publics communaux en corbeilles bi-flux (tri sélectif + ordures ménagères) pour donner l'opportunité aux administrés de trier leurs déchets hors foyer,

Considérant l'intérêt économique de mutualiser l'achat des corbeilles bi-flux,

Considérant la volonté de la CCLO d'inciter les communes à mettre en place des corbeilles bi-flux dans les espaces publics extérieurs.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- Autorisé** Monsieur le Président, à procéder à l'achat groupé de corbeilles bi-flux pour l'ensemble des communes du territoire,
- Approuvé** le plan de financement des corbeilles :
50 % du reste à charge de la dépense est pris en charge par l'intercommunalité ;
50% du reste à charge de la dépense est pris en charge par les communes bénéficiaires du matériel,
- Autorisé** la collectivité à mettre en place les modalités administratives et financières de refacturation aux communes,
- Autorisé** Monsieur le président ou toute autre personne habilitée par lui, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	33
Pour :	<p>33</p> <p>Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRENCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR</p>
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	18 septembre 2025



Le Président

M. Franck SUPERBI